



Calendrier d'organisation du droit d'accueil en cas de grève

RAPPEL: Les déclarations d'intention de grève DOIVENT ETRE TRANSMISES A L'IEN par voie postale, par télécopie ou par courrier électronique.

Jour de grève	Date limite d'envoi ou de dépôt des déclarations			
	fax / courriel	poste	remise en main propre	déposée dans la boîte aux lettres de l'IEN
Lundi	Jeudi soir (minuit)	Courrier posté au plus tard le mercredi (cachet de la poste faisant foi)	Jeudi , heures d'ouverture des bureaux de l'IEN	Doit être dans la boîte aux lettres le vendredi matin à l'ouverture des bureaux de l'IEN
Mardi	Samedi soir (minuit)	Courrier posté au plus tard le vendredi (cachet de la poste faisant foi)	Vendredi , heures d'ouverture des bureaux de l'IEN	Doit être dans la boîte aux lettres le lundi matin à l'ouverture des bureaux de l'IEN
Mercredi	Dimanche soir (minuit)	Courrier posté au plus tard le samedi (cachet de la poste faisant foi)	Vendredi , heures d'ouverture des bureaux de l'IEN	Doit être dans la boîte aux lettres le lundi matin à l'ouverture des bureaux de l'IEN
Jeudi	Lundi soir (minuit)	Courrier posté au plus tard le samedi (cachet de la poste faisant foi)	Lundi , heures d'ouverture des bureaux de l'IEN	Doit être dans la boîte aux lettres le mardi matin à l'ouverture des bureaux de l'IEN
Vendredi	Mardi soir (minuit)	Courrier posté au plus tard le lundi (cachet de la poste faisant foi)	Mardi , heures d'ouverture des bureaux de l'IEN	Doit être dans la boîte aux lettres le mercredi matin à l'ouverture des bureaux de l'IEN

DIVISION DES PROJETS ET DES MOYENS

Chef de division
Anne BURNEL

Dossier suivi par
Lucie GIUSTI

Téléphone
03 29 76 69 88

Télécopie
03 29 76 63 66

Mél

vie-scolaire55@ac-nancy-metz.fr

Cité administrative
B.P. 20564

BAR-LE-DUC cedex

Téléphone du standard

03 29 76 63 63